



**FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL
COMMISSION FEDERALE DES ARBITRES
DIRECTION TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE**

EXAMEN FEDERAL 2016-2017 POUR LE TITRE D'ARBITRE FEDERAL 4

VIDEOTEST SUR 100 (environ 1 heure)

Consignes :

Les consignes pour la rédaction de la première partie de la réponse sont les mêmes que pour le questionnaire technique. Pour la seconde partie, le candidat veillera à rédiger les réponses dans un français correct. 10 situations sont étudiées.

- Les candidats peuvent utiliser les abréviations définies dans le préambule de la troisième partie du Guide des Lois du Jeu à savoir SRA, HJ, SDB, SRCP loi 8, SRCP loi 13, SDR, CPB, CPC, BAT, CFI, CFD, CPR, AVT, CAS, EXC, RCC lorsque celles-ci ne prêtent à aucune équivoque.
- Toute absence de la mention « Rapport » lorsqu'elle est exigée, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.
- Toute absence ou erreur de motif disciplinaire devant être mentionné lors d'un avertissement ou d'une exclusion, sera sanctionnée d'un retrait de 0,25 point à la question concernée.
- Partie technique, disciplinaire : 4 points.
- Partie argumentation, gestion personnelle : 6 points.
- Minimum : 60 points.

SITUATION n°1

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Un attaquant gêne le gardien de but qui cherche à lancer le ballon à un partenaire.
Décisions ?

Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute. Pas d'avertissement.

Partie argumentation, gestion personnelle

Quelles sont en général les motivations des attaquants dans ce genre de cas ? Prévention et sanctions ? Que pensez-vous de l'action présentée ?

Les attaquants cherchent à gêner la relance du gardien de but pour éviter toute relance rapide, pour gêner une éventuelle contre-attaque et permettre à son équipe d'avoir le temps de se repositionner en attitude défensive.

L'arbitre lors d'une première situation peut sans doute se contenter d'une intervention au cours du jeu auprès du fautif si l'équipe défendante conserve le ballon dans de bonnes conditions, sauf si l'opportunité de contre-attaque est évidente pour l'équipe défendante et qu'elle a été, du coup, arrêtée. Il peut aussi attendre le premier arrêt de jeu pour intervenir auprès du fautif par un rappel à l'ordre plus formalisé.

Si l'équipe défendante est défavorisée par l'attitude de l'attaquant, il est indispensable de sanctionner par un coup franc indirect à l'endroit de la faute ou en un point quelconque de la surface de but si la faute s'y situait. Les lois du jeu ne prévoient pas d'avertissement dans un tel cas de figure. Il est bien évident que l'avertissement s'impose s'il y a récurrence après une première sanction.

Sur l'action proposée, l'équipe défendante a une belle opportunité de relancer le jeu sur la gauche du terrain malgré l'attitude de l'attaquant. On peut être surpris dans ces conditions de l'intervention de l'arbitre. Celle-ci est justifiée car il y a une réaction d'un défenseur qui vient provoquer un contact (sans violence) sur l'attaquant par solidarité avec son gardien. Il fallait intervenir pour que la situation ne dégénère pas, par contre le carton jaune ne s'imposait pas.

SITUATION n°2

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Coup de pied de réparation. Le tireur botte le ballon après le signal de l'arbitre. Décisions ?

But refusé, coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit où le botteur reprend le ballon.

Partie argumentation, gestion personnelle

Comment anticiper les situations où le but n'est pas marqué directement sur un coup de pied de réparation ? Que pensez-vous de l'attitude de l'arbitre ?

Il est important d'anticiper ces situations car en général, on donne des consignes aux assistants pour gérer le botté et le franchissement de la ligne de but ou non, il est plus rare que l'on donne des consignes dans le cas où le ballon revient dans le jeu qu'il soit repoussé par le gardien ou par un montant. La tâche est certes compliquée pour l'arbitre assistant qui doit songer à tenter immédiatement de reprendre une position qui lui permette de percevoir le hors-jeu. Pour l'arbitre, la situation est plus simple en terme de positionnement mais il est important qu'il puisse compter sur son assistant pour l'alerter sur un fait sur lequel il ne réagirait pas. Au départ, l'arbitre doit gérer la course du tireur, les éventuels joueurs s'approchant à moins de 9,15m ou entrant dans la surface de réparation, l'assistant sera plus concentré sur l'attitude du gardien de but. Il faut aussi de temps à autre se rappeler lors des préparations de match les différentes reprises de jeu qui peuvent survenir lors d'un coup de pied de réparation : but refusé et tir à recommencer par exemple pour une entrée d'attaquant ou une tricherie du botteur. Si le ballon n'entre pas dans le but, dans le même cas de figure, coup franc indirect pour la défense. Si c'est un défenseur et que le but n'est pas marqué, coup de pied de réparation à refaire...

Au-delà des exemples précédents, l'essentiel est de ne pas se laisser surprendre comme par le tireur qui reprend le ballon et touche donc deux fois consécutivement le ballon. Sur les images, on voit qu'il y a une ou deux seconde(s) pendant lesquelles il n'y a pas de réaction de l'arbitre. Avant le botté, il n'y avait pas eu d'anticipation d'un renvoi du ballon et surtout sur le tireur qui contrôle et marque. Il a fallu ce délai et peut-être une communication avec l'assistant pour que l'arbitre intervienne (sur les images montrées, il y a bien eu but refusé et coup franc indirect). Anticiper, le maître mot en général dans l'arbitrage mais en particulier sur les remises en jeu.

SITUATION n°3

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Rentrée de touche pour le joueur violet qui lance le ballon en direction du camp adverse.
Décisions ?

Pas de hors-jeu directement sur une rentrée de touche : l'arbitre aurait dû laisser jouer, comme il a sifflé : reprise du jeu par balle à terre où était le ballon lors du coup de sifflet de l'arbitre marquant l'arrêt du jeu.

Partie argumentation, gestion personnelle

Justifier la décision que vous avez prise ci-dessus. Quelle gestion particulière doit avoir l'arbitre avant la reprise du jeu ?

Le coup de sifflet provoqué par la signalisation de l'arbitre assistant n'est pas approprié. L'arbitre n'aurait pas dû siffler et faire signe de jouer, tout en demandant à son assistant de baisser son drapeau. Sur une rentrée de touche exécutée directement vers le joueur en position de hors-jeu, il n'y a pas à sanctionner. L'arbitre doit reconnaître l'erreur. Comme la rentrée de touche a été exécutée correctement, le ballon était en jeu, il n'y a pas d'autre solution que de faire reprendre le jeu par une balle à terre à l'endroit où était le ballon lors de l'arrêt de jeu.

L'arbitre doit communiquer avec les joueurs concernés et les capitaines (dans la mesure du possible) pour bien faire comprendre qu'il n'aurait pas dû arrêter le jeu, qu'il y a eu une mauvaise signalisation de l'arbitre assistant qui n'avait pas vu que le ballon venait directement de la rentrée de touche et qu'il n'y a pas d'autre solution que la balle à terre. Il faut aussi que le public comprenne ce qu'il se passe sur le terrain. Un spectateur ou un téléspectateur, s'il voit l'arbitre en train de fournir des explications, comprendra soit les raisons de la reprise de jeu, soit il pensera qu'il s'est produit quelque chose d'inhabituel. La crédibilité du corps arbitral ne serait pas trop atteinte si l'arbitre prend toutes ces précautions avant d'exécuter la reprise du jeu.

SITUATION n°4

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

L'arbitre laisse l'avantage sur un tirage de maillot. Décisions ?

Laisser jouer. Avertissement au défenseur qui tire le maillot au premier arrêt de jeu pour comportement antisportif.

Partie argumentation, gestion personnelle

Justifier vos décisions. Quels critères doit-on retenir pour laisser l'avantage et pour revenir à la faute ?

L'arbitre a laissé l'avantage très clairement dans sa gestuelle. Le joueur qui a subi la faute s'est défait, en quelque sorte, du marquage et du tirage de maillot du défenseur. Il a pu exécuter une passe tout à fait valide à son partenaire qui était en parfaite capacité de jouer le ballon. Le second attaquant n'est pas très heureux dans son initiative avec le ballon. Sur le plan des lois du jeu, il n'est pas possible de revenir à la faute. L'avantage est consommé à partir du moment où le partenaire du joueur qui subit la faute reçoit le ballon dans de bonnes conditions. Par contre, l'avertissement s'impose pour le tirage de maillot. Il faut le délivrer au premier arrêt de jeu qui suit.

Sur cette situation de jeu, un coup franc accordé aurait été plus pertinent et avantageux pour l'équipe victime de la faute. L'arbitre doit prendre en considération l'évolution du football avec un nombre grandissant de buts marqués sur coups de pieds arrêtés.

Il ne faut pas confondre possession et avantage. Sur l'action en question, il y avait un certain nombre de joueurs positionnés en défense, la faute étant caractérisée et comme l'avertissement s'imposait, il aurait fallu arrêter le jeu. Le joueur était dos au but, l'action ne pouvait faire très clairement l'objet d'un avantage. Il faut en plus que le porteur du ballon ait des espaces et des partenaires à qui passer le ballon ou encore une situation où la défense n'est pas en place par exemple. À partir du moment où le joueur à qui on laisse l'avantage a pu aller au bout de son intention, on ne peut plus revenir. Même si les joueurs, le public apprécient des retours tardifs à la faute, il est important de ne pas faire dériver l'interprétation de la notion d'avantage tant que le législateur n'aura pas revu ses directives.

SITUATION n°5

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Rentrée de touche et remplacement d'un joueur. Décisions ?

Intervention de l'arbitre, le remplaçant ne peut effectuer la rentrée de touche avant d'être entré sur le terrain.

Partie argumentation, gestion personnelle

Expliquer vos décisions. Quelles sont les règles à respecter lors d'un remplacement ? Quelles consignes donner à ses assistants, au délégué ou au quatrième arbitre ?

Le remplacement n'est effectif qu'à partir du moment où le remplaçant a pénétré sur le terrain. Tant qu'il n'y est pas, le remplacement peut être annulé et le titulaire peut reprendre sa place. Aucune action technique ne peut survenir de la part du remplaçant, il est indispensable qu'il mette au moins les pieds sur la ligne de touche puisqu'elle fait partie du terrain. Rappelons que le remplaçant ne pourra pénétrer sur le terrain qu'après que le remplacé l'ait quitté.

Dans le cas présenté, il faut impérativement que le remplaçant fasse un pas sur le terrain par exemple, avant d'exécuter la remise en touche. S'il ne le fait pas, il faudra faire refaire la rentrée de touche par la même équipe quel que soit le cas de figure rencontré, c'est-à-dire que le ballon pénètre sur le terrain ou bien qu'il ne pénètre pas, que le geste de rentrée de touche soit conforme à la loi 15 ou non. Il ne faut pas avertir le remplaçant qui en voulant effectuer rapidement la rentrée de touche n'a pas un comportement antisportif.

L'arbitre assistant, le quatrième arbitre et le délégué connaissent, en général, parfaitement la procédure de remplacement. Le problème ne situe pas là, les consignes doivent plus insister sur le fait que le renouvellement de la procédure de remplacement au cours des rencontres peut la banaliser, peut avoir pour conséquence que l'on ne fasse pas toujours preuve de la même attention. Il faut sans doute plutôt rappeler que la même rigueur doit être appliquée à tous les remplacements.

SITUATION n°6

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

À la suite d'un but refusé pour hors-jeu, le gardien de but exécute la remise en jeu.
Décisions ?

But refusé. Coup franc indirect au profit de la défense à recommencer.

Partie argumentation, gestion personnelle

Expliquez vos décisions. Comment le trio arbitral doit-il gérer les remises en jeu se déroulant pour la défense dans sa surface de réparation ?

Même si c'est involontaire on voit clairement sur le ralenti que le gardien de but touche deux fois consécutivement le ballon lorsqu'il effectue la remise en jeu. Le ballon n'est pas encore en jeu lorsque le fait se produit puisque le ballon n'est pas sorti de la surface de réparation. Il ne peut pas y avoir d'avantage, le but doit être refusé et comme le ballon n'est pas en jeu, il faut faire refaire le coup franc indirect à la défense où il se situait auparavant.

Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc direct ou indirect dans la surface de réparation pour la défense, c'est très souvent le gardien qui va effectuer la remise en jeu. La plupart du temps, les défenseurs vont remonter assez loin dans le terrain. L'arbitre sera souvent situé au niveau de la ligne médiane et l'arbitre assistant est pris entre deux feux en quelque sorte. Il doit vérifier que le ballon sort bien de la surface de réparation et a été mis en jeu correctement tout en donnant la priorité au hors-jeu. Dans presque toutes les situations, la remise en jeu ne fait aucun doute sur sa validité mais de temps à autre se produit un problème comme celui d'un joueur qui touche le ballon avant qu'il ne soit complètement sorti de la surface de réparation. Il est indispensable que l'arbitre assistant ou l'arbitre puisse détecter cette irrégularité. Dans les consignes données à l'assistant, l'arbitre indiquera qu'il est indispensable de vérifier que chaque remise en jeu de ce type a été exécutée conformément aux lois du jeu.

Le cas présenté dans la vidéo est très rare, ne nous leurrons pas : il est très difficile de l'anticiper. Il faut retenir que pour toute remise en jeu, il est important d'être concentré et toujours penser à vérifier qu'elle a été réalisée correctement.

SITUATION n°7

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Enchaînement de plusieurs contacts entre adversaires. Décisions ?

Arrêt du jeu. Coup franc direct pour l'équipe jaune et bleu. Exclusion des joueurs n°18 de l'équipe blanche pour faute grossière et avertissement au n°13 toujours de l'équipe blanche pour comportement antisportif. Rapport.

Partie argumentation, gestion personnelle

Qu'auriez-vous fait à la place de l'arbitre ? Y avait-il beaucoup de solutions ? Les incidents étaient-ils évitables ?

Le premier contact à l'épaule initié par le joueur de l'équipe jaune et bleu sur le joueur n°18 de l'équipe blanche doit être sanctionné. Il s'agit d'une zone du terrain où il n'y a aucun intérêt à laisser vivre le jeu. Un simple coup de sifflet permet d'éviter la suite. On est alors dans le registre de la sécurisation de son arbitrage.

L'arbitre est juste derrière le fautif sur le tackle rageur du n°18. Il doit profiter de sa position pour immédiatement brandir le rouge. Cela n'aurait sans doute pas évité l'attroupement des joueurs et les réclamations des joueurs de l'équipe blanche. Par contre, le rouge aurait peut-être évité le comportement du n°13.

SITUATION n°8

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Un joueur sort pour être remplacé à la 80^{ème} minute de jeu. Il dévoile un message en soulevant son maillot. Décisions ?

Pas d'avertissement, rapport à l'organisateur de la compétition. Reprise consécutive à l'arrêt.

Partie argumentation, gestion personnelle

Quelle est votre gestion des joueurs qui soulèvent ou qui retirent leur maillot simplement ou bien qui le font pour dévoiler des slogans ? Expliquez-vous.

Deux cas doivent être distingués : le fait se produit sur un but marqué ou à un autre moment de la rencontre.

a) Sur un but marqué : le joueur soulève son maillot sans s'en recouvrir la tête. Pas d'avertissement, intervention auprès du joueur pour qu'il remette correctement son maillot. Le joueur remonte son maillot pour s'en recouvrir la tête ou bien l'enlève complètement. Avertissement pour comportement antisportif. Dans ce cas, il n'y a pas d'argumentation à chercher, il s'agit simplement d'appliquer les directives du législateur. L'arbitre n'a pas de liberté d'appréciation dans un tel cas.

b) À un autre moment de la rencontre, les directives du législateur sont de faire un rapport à l'organisateur de la compétition à qui appartiendra la charge de sanctionner le joueur. Cette position permet à l'arbitre de ne pas apparaître comme celui qui porte un jugement par rapport à la nature du slogan ou du message délivré par le joueur. Sur les questions politiques ou religieuses, toute prise de position de l'arbitre à un moment d'une rencontre pourrait avoir de lourdes répercussions sur la perception que pourraient avoir les joueurs, les dirigeants, les spectateurs de son arbitrage.

Toutefois, si le joueur dévoile dans son message des propos injurieux ou grossiers qui, s'ils étaient tenus pendant la rencontre, seraient sanctionnés d'une exclusion, il est indispensable que l'arbitre ne s'abrite pas derrière la directive du législateur en disant que l'organisateur de la compétition prendra les sanctions. L'arbitre doit alors immédiatement exclure le fautif.

SITUATION n°9

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Le but est marqué alors qu'un joueur attaquant est en position de hors-jeu. Décisions ?

But refusé. Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit où se situait le joueur en position de hors-jeu.

Partie argumentation, gestion personnelle

Expliquez vos décisions en lien avec les lois du jeu et leurs consignes d'application. Qui peut percevoir correctement la situation pour pouvoir prendre la bonne décision ?

Le joueur en position de hors-jeu est situé en plein centre de l'action et du but. Le ballon passe à proximité de lui, il est évident qu'il gêne le gardien de but qui ne peut pas anticiper l'arrivée du ballon. Par sa position, même s'il ne cherche pas à jouer le ballon, le joueur en position de hors-jeu influence un adversaire, il doit être sanctionné.

L'arbitre assistant perçoit très bien les positions des joueurs dans le sens de la profondeur, par contre dans le sens de la largeur du terrain, c'est beaucoup plus difficile pour lui. L'arbitre, lui, est mieux à même de juger la position du joueur sur le plan de la largeur du terrain. Il pourra apprécier nettement mieux que l'arbitre assistant la distance latérale qui sépare le ballon de l'attaquant lorsque le ballon passe à la hauteur du joueur.

Le ballon étant dans les buts, il n'y a aucun problème pour que les arbitres prennent le temps de se réunir et partager leur point de vue sur cette action. Quoi qu'il en soit, l'arbitre assistant doit signaler la position de hors-jeu de l'attaquant et ensuite l'arbitre doit, en concertation avec l'assistant, déterminer si le joueur a eu ou non une influence sur un adversaire, en l'occurrence le gardien de but.

Dans ce cas de figure, peu importe la forme, il n'y a que le résultat qui compte.

SITUATION n°10

Partie technique, disciplinaire (lois du jeu, circulaires, questions-réponses)

Trois situations successives de ballon botté par un défenseur et récupéré de la main par le gardien de but. Décision technique dans chaque cas ?

CAS 1 : Coup franc indirect pour l'équipe attaquante.

CAS 2 : Laisser jouer.

CAS 3 : Laisser jouer.

Partie argumentation, gestion personnelle

Expliquez les trois décisions que vous avez prises. Quels critères avez-vous retenus pour les prendre ?

La passe bottée au gardien de but doit être volontaire, délibérée et résulter d'une action technique valide sur le ballon. Toute la difficulté de l'arbitre sur le terrain est d'apprécier si la passe bottée au gardien de but est délibérée ou non.

Cas 1 : on voit le joueur détourner le ballon avec justesse technique et surtout avec l'assurance que son gardien de but va le maîtriser pour la suite du jeu car aussitôt après avoir effectué son geste, il éloigne sa course de sa trajectoire de départ et commence à se replacer pour la suite du jeu. Le coup franc indirect s'impose.

Cas 2 : le joueur qui remet le ballon en arrière, le fait de façon tout à fait fortuite. Son geste technique n'a pas été maîtrisé, on voit très clairement son premier réflexe qui est d'essayer de se rattraper en repartant vers le ballon. Même s'il arrête son retour sur le ballon lorsqu'il voit la sortie de son gardien de but, il n'y a pas lieu de sanctionner le gardien de but.

Cas 3 : le joueur vient de très loin avec de la vitesse pour une seule raison, celle d'empêcher l'attaquant de s'emparer du ballon. On est plus proche d'une situation de tacle que de celle d'une passe bottée délibérément. D'ailleurs, le joueur n'a pas du tout cherché à ce que son gardien de but puisse récupérer le ballon qui serait sorti en coup de pied de coin sans la sortie très rapide du gardien. Il n'y a pas lieu non plus de sanctionner.